



PUCES DU 1^{er} MAI 2026

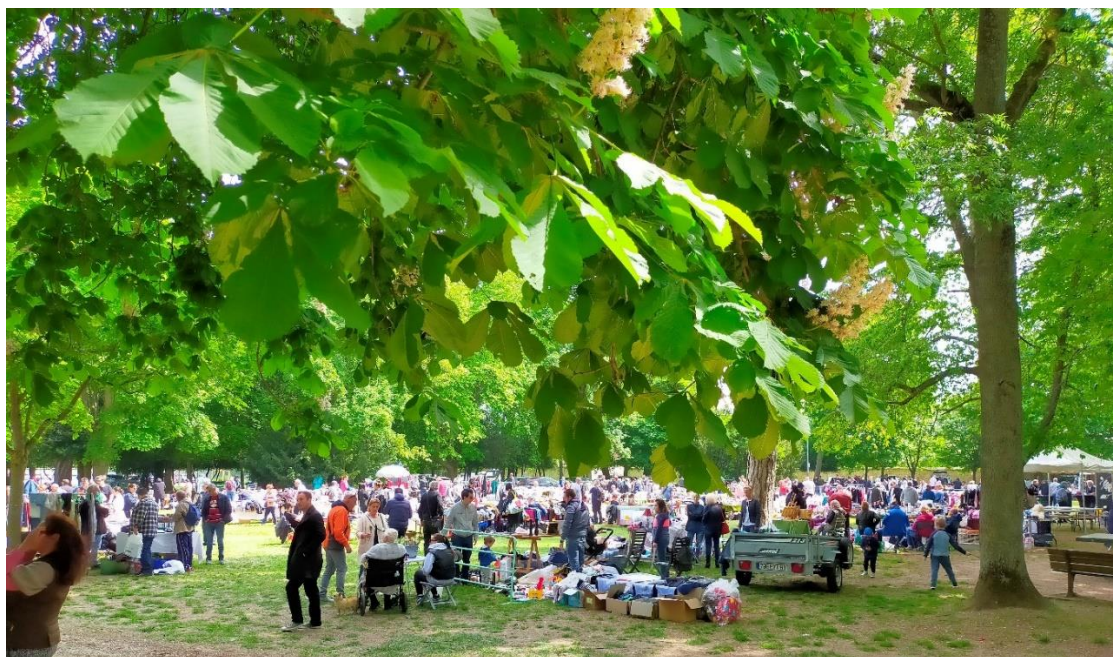
Organisées par l'AMICALE SPORTIVE DE SAULX LES CHARTREUX

Vendredi 1^{er} MAI 2026

Parc Jean-Marc Bernard

Rue de la division Leclerc

91160 SAULX LES CHARTREUX



Permanence pour vous inscrire au bureau de l'ASSLC à partir du 10 mars 2026

La jonchère 1 rue Mélan 91160 Saulx les chartreux

Le Mardi de 14h à 18h/le Mercredi 9h à 12h - 14h à 18h/le Jeudi de 9h à 12h

Ou dépôt dans la boîte aux lettres de l'ASSLC (à gauche du porche du parc de la Jonchère)



CREPES



DOSSIER D'INSCRIPTION A RETOURNER COMPLET AU PLUS TARD LE 28/04/2026

A AMICALE SPORTIVE

« La Jonchère » 1 rue Mélan 91160 Saulx les Chartreux Tél : 06 36 91 68 84

Avec votre règlement à l'ordre de l'ASSLC

Ajoutez svp photocopie recto/verso d'une pièce d'identité ainsi qu'un Justificatif de domicile et une enveloppe timbrée à votre adresse (uniquement si vous souhaitez recevoir votre confirmation d'inscription par retour de courrier)

Ou N° Carte Identité ou Passeportdélivré par.....

M., Mme :

Adresse :

.....

tél. :Mail :

1 véhicule par exposant N° immatriculation :

Nombre de mètres linéaires souhaités (2 mètres minimum)

Règlement à effectuer M X 8€ =

Règlement par chèque, espèces et CB au bureau de l'amicale

REGLEMENT INTERIEUR DES PUCES

- Le montage des stands se fera le matin **entre 6h15 et 8h ouverture au public à 8h**
- Le démontage ne pourra se faire qu'à partir de 17h30 et les véhicules ne seront pas récupérés avant 17h45 par respect vis-à-vis du public et des autres exposants
- Le numéro d'emplacement de chaque exposant lui sera communiqué le matin en arrivant, il sera guidé jusqu'à celui-ci par des membres de l'organisation
- Pour des raisons de sécurité et d'intervention éventuelle de secours, aucun véhicule ne pourra être conservé sur place, sauf accord de l'organisateur
- L'emplacement sur lequel vous serez installé vous est fourni propre, nous vous demandons de le rendre dans le même état SVP.
- La vente de boissons et de denrées alimentaires ainsi que des produits neufs sont interdits sur les stands, un point restauration vous sera proposé par les organisateurs.
- **Aucune demande de remboursement ne pourra être reçue en cas de désistement tardif.**
- **L'organisateur Amicale Sportive se réserve le droit d'annuler la manifestation au cas où les conditions sanitaires ou météorologiques l'exigeraient.**

Merci pour votre participation et votre collaboration à la réussite de cette journée.

LES ORGANISATEURS

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Je soussigné(e) M. Mme : NOM.....

Prénom.....

Demeurant.....

.....

Sollicite de M. le Maire de Saulx les Chartreux, l'autorisation d'occuper le domaine public pendant la durée des puces du 1^{er} mai 2026

Fait àle 2026

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON PARTICIPATION A 2 AUTRES MANIFESTATIONS DE MÊME NATURE POUR LES PARTICULIERS (Article R321-9 du Code pénal)

Je soussigné(e),

Nom :..... Prénom :.....

Né(e) le à Département :

Ville :

Adresse:

Code postal Ville

Tél.Mail.....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée lepar.....

N° immatriculation de mon véhicule.....

Déclare sur l'honneur : - de ne pas être commerçant (e) - de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait àle2026